



Règlement jeu-concours « NOMADE »

Numéro de version : 1.00

Date de publication: le 28 novembre 2019

1. Identité de l'organisateur :

L'organisateur de l'opération « NOMADE » (ci-après "l'Opération") est la « Société de Spectacles et d'Événements – Cirque Phénix » inscrite au registre du commerce sous le numéro RC 93 B 05054 et domiciliée au 37, avenue des Ternes – 75017 Paris (Ci-après désigné « Cirque Phénix »).

2. Destinataires :

L'Opération est ouverte à toutes les personnes physiques majeures résidant sur le territoire français. Toute référence à « vous », à « votre » et au « Joueur » se rapporte à vous, le participant à l'Opération.

3. Acceptation :

En participant à l'Opération, vous acceptez l'ensemble de ces présentes conditions générales (ci-après le « Règlement ») accessibles à l'adresse :

www.cirquephenix.com/jeu (sur le site du Cirque Phénix)

4. Durée :

L'Opération « NOMADE » est organisée du jeudi 28 novembre 2019 à 12h au dimanche 5 janvier 2020 à minuit (ci-après la « Période »).

5. Conditions de l'Opération :

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, possédant un compte Facebook, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice ainsi que les membres de leur famille. Une seule participation par personne sera prise en compte pendant toute la durée du jeu. Aucune participation au nom d'un tiers ne sera acceptée. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du participant.

Par le terme participant, vous déclarez avoir pris connaissance des conditions du jeu et de son règlement accessible à l'adresse url www.cirquephenix.com/jeu (lien vers PDF).

Ce jeu-concours est accessible depuis la page Facebook du Cirque Phénix accessible à l'adresse url : <https://www.facebook.com/CirquePhenix/>

6. Déroulement du Jeu et processus de désignation du lauréat :

6.1 Déroulement de l'Opération

- Du jeudi 28 novembre 2019 à 12h au dimanche 5 janvier 2020 à minuit les participants pourront accéder au jeu-concours via un post dédié sur la page Facebook du Cirque Phénix.

- Pour que leur participation soit enregistrée chaque joueur devra :

- Être fan de la page Facebook du Cirque Phénix <https://www.facebook.com/CirquePhenix/>
- Donner la bonne réponse en commentaire du post à la question « Pour son 20ème anniversaire, le Cirque Phénix vous fait gagner un incroyable séjour en Mongolie pour 2 personnes. La Mongolie est nichée entre 2 pays, sauriez-vous nous dire lesquels ? »
- Identifier le compte Facebook de la personne avec laquelle il souhaite partager le Voyage en jeu

- Toute participation soumise après le dimanche 5 janvier 2020 à minuit ne sera pas prise en compte et de fait ne sera pas éligible au tirage au sort des gagnants.

6.2 Désignation des gagnants :

- A l'issue du jeu, un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice et désignera les 26 gagnants parmi l'ensemble des participants ayant donné la bonne réponse à la question posée et ayant respecté les conditions du jeu-concours.

L'annonce des résultats sera effectuée sur la page Facebook du Cirque Phénix dans un délai de 1 jour après le tirage au sort.

Un participant ne pourra être éligible au tirage au sort qu'après avoir respecté les trois actions requises pour participer, et ce durant la période de jeu, soit :

- Être fan de la page Facebook du Cirque Phénix <https://www.facebook.com/CirquePhenix/>
- Donner la bonne réponse en commentaire du post à la question « Pour son 20ème anniversaire, le Cirque Phénix vous fait gagner un incroyable séjour en Mongolie pour 2 personnes. La Mongolie est nichée entre 2 pays, sauriez-vous nous dire lesquels ? »
- Identifier le compte Facebook de la personne avec laquelle il souhaite partager le Voyage en jeu ou la place de concert

6.2 Dotations du Jeu

- 1^{er} lot : Un séjour d'une semaine pour deux personnes en Mongolie comprenant le transport AR par avion au départ de Roissy- Charles De Gaulle, arrivée à Oulan Bator en classe économique, la nuit à Oulan Bator dans un hôtel 4*, les nuits suivantes dans des lodges de charme (5nuits), puis 1 nuit dans un campement de yourte classique dans le Parc naturel de Khustai Nuuru, en pension complète, ainsi que les transferts aéroport / hôtel et la mise à disposition d'un guide.

Sont inclus :

- Les transports en 4x4 Land Cruiser

- Les frais d'accès aux activités spécifiées dans ce programme
- Hébergement dans les hôtels, géolodges, yourte d'hôtes et camps de yourtes spécifiés dans ce programme en chambre double ou twin pour la nuit d'hôtel et en yourte double ou twin pour les nuits dans les campements
- Toutes les activités (hors options) spécifiées dans ce programme
- Entrées des musées et parc
- Guide francophone

Toute dépense non mentionnée ci-dessus demeure à la charge des gagnants.

Valeur estimée du séjour : 4300€ TTC

- 2^{ème} lot : 10x2 places en catégorie 1 (balcon assis) pour assister au concert du groupe Mongol HU, le lundi 3 février 2020 à 20h00 au Trianon, Paris 18^e.

Valeur estimée d'une place : 36€ TTC

- 3^{ème} lot : 15x2 places en catégorie 2 (fosse debout) pour assister au concert du groupe Mongol HU, le lundi 3 février 2020 à 20h00 au Trianon, Paris 18^e.

Valeur estimée d'une place : 31€ TTC

Les frais de transport pour se rendre au Trianon demeurent à la charge exclusive des gagnants.

7. Attribution des prix :

Pour l'ensemble des dotations, l'offre est personnelle, et non transmissible à un tiers. Le tirage au sort aura lieu le lundi 13 janvier 2020. Les gagnants seront avertis par message privé via Facebook.

Les noms des gagnants seront transmis au Trianon, lieu du concert, par l'Agence Step'In/Out of Nowhere. Les places de concert seront à retirer par les gagnants le jour du concert, le 3 février 2020, au guichet du Trianon à partir de 19h.

Le nom du gagnant pour le séjour en Mongolie sera annoncé par l'Agence Step'In/Out of Nowhere la semaine suivant le jour du tirage au sort.

Les gagnants du séjour en Mongolie pourront voyager en 2020 ou en 2021 à l'exception des périodes comprises entre le 15 juillet et le 15 août 2020 ou 2021.

8. Responsabilité :

Le Cirque Phénix interdit formellement l'usage de robots, automates, appareils mécaniques, appareils électroniques ou tout autre appareil permettant des décisions automatiques sur n'importe quel jeu, qu'une telle utilisation soit tentée ou effectuée par vous ou par une tierce personne. Dans le cas où le Cirque Phénix suspecterait l'utilisation d'un tel appareil sur l'Opération, le Cirque Phénix se réserve le droit de ne pas prendre en compte la participation. En aucun cas le Cirque Phénix ne pourra être tenu responsable si les Gagnants ne peuvent bénéficier de tout ou partie du prix remporté pour des circonstances hors de son contrôle. Le Cirque Phénix décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Enfin, le Cirque Phénix se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger l'Opération ou de modifier les conditions de celle-ci à tout moment si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute modification du règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés.

La responsabilité du Cirque Phénix ne peut être engagée notamment du fait de difficultés de connexion ou d'accès à sa page Facebook quelles qu'en soient les causes, ni de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

9. Données à caractère personnel :

En acceptant les conditions et règlement du jeu-concours et en participant à celui-ci, l'utilisateur autorise le Cirque Phénix à collecter les données suivantes.

9.1. Nature des données récoltées :

- Nom d'utilisateur Facebook. Récolté dans le commentaire du jeu-concours pour chaque participation.
- Adresse email des gagnants. Récoltée par message privé lors de la prise de contact avec les gagnants.

9.2. Utilisation des données récoltées :

- Nom d'utilisateur : collecté uniquement dans le cadre d'une participation éligible au tirage au sort pour détermination des gagnants, et prise de contact par message privé.
- Adresse email : collectée uniquement pour les personnes ayant été tirées au sort comme gagnants et destinée à faire parvenir le lot (Billets de concert ou billets d'avion).

9.3. Conservation des données récoltées :

- Les noms d'utilisateurs et adresses email sont utilisés uniquement dans le cadre du tirage au sort et de l'envoi des lots. Ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins.
- Cirque Phénix conserve ces données le temps de la confirmation de la bonne réception des lots par les gagnants. Après confirmation de la bonne réception du lot par e-mail par l'utilisateur, Cirque Phénix s'engage à supprimer la conversation Facebook correspondante de la liste de ses messages privés.

9.4. Droit de rétractation :

- Tout participant au jeu-concours a la possibilité de faire valoir à tout moment son droit de rétractation concernant le partage de ses données personnelles auprès du Cirque Phénix. Vous pouvez à tout moment nous faire part de votre souhait de voir vos données supprimées de notre base de données soit :
 - Par téléphone au 01 45 72 62 09
 - Par email : karima@cirquephenix.com en indiquant « Jeu - NOMADE - Retrait de mes données personnelles » en objet de votre mail.
 - Par message privé : depuis la page Facebook hébergeant l'opération
- Lors du contact par message privé, tout utilisateur Facebook ayant été contacté dans le cadre du tirage au sort a également la possibilité d'informer le Cirque Phénix de son refus de communiquer son adresse mail. En cas de refus de communication de l'adresse mail, l'utilisateur a conscience et accepte que Cirque Phénix ne puisse lui délivrer son gain.

9.2. Les gagnants autorisent la publication à titre gracieux de leur nom d'utilisateur sur la Page Facebook Cirque Phénix pour promouvoir la présente Opération.

10. Règlement et droit applicable :

Le présent règlement de jeu-concours est déposé auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout 75009 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Les présentes conditions et leur interprétation sont soumises à la loi française.